



European
Commission

Eurydice – *L'essentiel de* **L'éducation à la citoyenneté** à l'école en Europe – 2017



Éducation et
formation



Eurydice – L'essentiel de ...

L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe 2017

Le présent document de synthèse présente les principaux éléments du rapport *L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe – Édition 2017*, publié en octobre 2017 par Eurydice et élaboré sous l'égide de la Commission européenne. Les données contenues dans le présent document s'appuient sur les réglementations et recommandations existantes rassemblées par le réseau Eurydice dans 42 systèmes éducatifs et sont complétées par des constatations issues de la littérature universitaire ainsi que par des entretiens avec des acteurs compétents au niveau national.

Auteurs (EACEA):

Isabelle De Coster
Emmanuel Sigalas
Avec le concours de Sogol Noorani et
Elin McCallum (experte externe)

Mise en page et graphiques:

Patrice Brel

Contact:

Wim Vansteenkiste,
Communication et publications
Tél.: +32 2 299 50 58
Courriel: Wim.Vansteenkiste@ec.europa.eu

Langue source: anglais. Traduction effectuée par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

EC-04-18-086-FR-N

ISBN 978-92-9492-710-1

doi:10.2797/08709

© Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», 2018.

POURQUOI L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ EST-ELLE IMPORTANTE?

L'importance de l'éducation à la citoyenneté

Répondre aux enjeux modernes

L'Europe fait actuellement face à des enjeux considérables. Les problèmes socio-économiques, l'extrémisme violent et un manque de confiance dans les processus démocratiques figurent parmi les plus grandes menaces pour la paix, la démocratie, la liberté et la tolérance. L'éducation et la formation peuvent contribuer à contrer ces menaces, en favorisant le respect mutuel et en promouvant les valeurs fondamentales. L'éducation à la citoyenneté est appelée à jouer un rôle particulier à cet égard et, partout en Europe, les attentes en la matière sont grandes.

L'éducation à la citoyenneté est un concept fluide, car sa nature et ses objectifs sont définis de manière variable selon les pays et évoluent au fil du temps. La définition utilisée ici s'applique aux sociétés démocratiques modernes.

Qu'est-ce que l'éducation à la citoyenneté?

Définition de l'éducation à la citoyenneté:

L'éducation à la citoyenneté est une discipline qui vise à promouvoir la coexistence harmonieuse et à favoriser le développement mutuellement bénéfique des individus et des communautés dans lesquelles ils vivent. Dans les sociétés démocratiques, l'éducation à la citoyenneté encourage les élèves à devenir des citoyens actifs, informés et responsables, désireux et capables de se prendre en charge ainsi que d'assumer des responsabilités pour leurs groupes à l'échelle nationale, européenne et internationale.

En réponse aux attentats terroristes de 2015 perpétrés à Paris et à Copenhague, la déclaration de Paris, signée par les ministres de l'éducation de l'Union et par la Commission européenne, a appelé à agir aux niveaux européen, national, régional et local en vue de renforcer le rôle de l'éducation en matière de promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination (Commission européenne, 2015).

Il ressort clairement de cette déclaration que les attentes publiques en matière d'éducation et, en particulier, d'éducation à la citoyenneté ont augmenté. Si l'éducation à la citoyenneté ne constitue pas la panacée contre tous les maux sociaux, elle est perçue comme étant susceptible de contribuer au bien commun.

L'éducation est intrinsèquement liée au développement et à la croissance des individus dans un contexte social. Toutes les formes d'éducation responsable sont non seulement bénéfiques pour les citoyens, mais aussi pour la société dans son ensemble. Toutefois, l'éducation à la citoyenneté présente un lien singulier avec le bien-être de la société et de ses institutions.

Les autorités chargées de l'éducation en Europe sont conscientes de la nécessité d'enseigner aux enfants et aux jeunes comment se comporter de manière responsable non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui des autres, en ce compris les communautés auxquelles ils appartiennent. Le rôle des institutions indispensables au bon fonctionnement de la société doit également être enseigné aux enfants.

Tous les membres d'une société démocratique jouent, par définition, un rôle social et politique. Ce rôle suppose généralement d'exercer son droit de vote, de se présenter aux élections, d'examiner les activités des pouvoirs publics et d'œuvrer en faveur du progrès social. Il convient donc que les jeunes acquièrent les compétences nécessaires pour exercer ces droits sociaux et politiques. Les autorités chargées de l'éducation dans les pays démocratiques s'efforcent, dans une plus ou moins large mesure, de promouvoir les compétences personnelles, interpersonnelles et sociales, tout en sensibilisant la population au rôle des institutions politiques ainsi qu'aux pratiques de ces dernières.

Contexte politique

Outre la déclaration de Paris (Commission européenne, 2015) et le cadre des compétences clés ⁽¹⁾, l'Union européenne a exprimé son engagement en faveur de l'éducation à la citoyenneté au moyen de diverses initiatives politiques.

Le Conseil de l'Union européenne s'est focalisé, entre autres choses, sur le rôle du secteur de la jeunesse dans le cadre d'une approche intégrée et intersectorielle pour «prévenir et lutter contre la radicalisation violente parmi les jeunes» (Conseil de l'Union européenne, 2016a). Le Conseil a également encouragé le développement de l'éducation aux médias et de la réflexion critique au moyen de l'éducation et de la formation (Conseil de l'Union européenne, 2016b) et a souligné l'importance de «l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous» (Conseil de l'Union européenne, 2017).

En outre, une communication de la Commission sur le soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent a énoncé un certain nombre d'initiatives visant à soutenir les États membres, qui vont de la promotion de l'éducation inclusive et des valeurs communes à la lutte contre la propagande extrémiste en ligne et la radicalisation dans les prisons (Commission européenne, 2016).

Depuis 2016, le groupe de travail «Éducation et formation 2020» sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination par l'éducation propose un cadre pour l'échange d'informations relatives aux questions politiques clés mises en avant dans la déclaration de Paris. L'accent est principalement mis sur la citoyenneté, les valeurs fondamentales et la

Les attentes en matière d'éducation à la citoyenneté sont élevées.

⁽¹⁾ Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO L 394, 30.12.2006.

non-discrimination. Les travaux de ce groupe ont notamment abouti à la création d'un recueil en ligne des meilleures pratiques (2).

Outre l'Union européenne, d'autres acteurs internationaux sont à l'œuvre dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Le Conseil de l'Europe, par exemple, a récemment publié les résultats de son rapport de suivi concernant l'application de sa charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, adoptée par l'ensemble des États membres de l'Union (Conseil de l'Europe, 2017). Le Conseil de l'Europe a également publié un cadre de référence intitulé «Compétences pour une culture de la démocratie: vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses» (Conseil de l'Europe, 2016). L'UNESCO promeut aussi activement l'idée d'éducation à la citoyenneté à l'échelle mondiale grâce à son modèle d'éducation à la citoyenneté mondiale (UNESCO, 2015). Enfin, en 2017, l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire a publié les conclusions de son étude internationale sur l'éducation civique et à la citoyenneté (Schulz et al., 2017).

Le rapport Eurydice

Constituant la troisième étude portant sur ce domaine d'apprentissage, le rapport sur l'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe publié en 2017 par Eurydice s'intéresse, en premier lieu, aux efforts continus des autorités nationales et de l'Union et, ensuite, à la nécessité de communiquer, à toutes les parties prenantes, les éléments les plus récents relatifs à la structure et au contenu actuels de l'éducation à la citoyenneté ainsi qu'aux moyens donnant lieu à son enseignement.

Le rapport complet peut être téléchargé sur le site internet de l'EACEA (3).

L'objectif de ce rapport est de fournir un aperçu complet et actuel des politiques nationales ayant trait à l'éducation à la citoyenneté dans les établissements scolaires européens. Le rapport se compose de quatre chapitres, qui abordent chacun différents aspects de l'éducation à la citoyenneté: 1. Organisation et contenus des programmes scolaires; 2. Enseignement, apprentissage et participation active; 3. Évaluation des élèves et des écoles; 4. Formation, perfectionnement professionnel et soutien des enseignants. Ces chapitres sont assortis de quatre études de cas portant sur des initiatives politiques récentes en matière d'éducation à la citoyenneté en Belgique (Communauté flamande), en Estonie, en France et en Autriche.

Le rapport se fonde sur des données qualitatives recueillies par le réseau Eurydice, portant sur les réglementations et recommandations officielles dans ce domaine, et est complété par des conclusions issues de la littérature universitaire ainsi que par des entretiens avec des acteurs nationaux clés.

(2) https://ec.europa.eu/education/compendium_fr

(3) https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Publications:Citizenship_Education_at_School_in_Europe_%E2%80%93_2017

Cadre conceptuel

Au regard du contexte politique actuel, tel qu'énoncé précédemment, et des dernières conclusions de la recherche en la matière, le cadre conceptuel se fonde sur quatre domaines de compétence propres à l'éducation à la citoyenneté (c'est-à-dire les domaines ayant trait aux connaissances, aux compétences et aux attitudes).

Premier domaine: **interagir de manière efficace et constructive avec les autres**, y compris le «développement personnel» («confiance en soi», «responsabilité personnelle» et «empathie»), «communiquer et écouter» et «coopérer avec les autres».

Second domaine: **développer un esprit critique**, y compris le «raisonnement et les capacités analytiques», l'«éducation aux médias», les «connaissances et la découverte» et l'«utilisation de sources».

Troisième domaine: **agir de manière socialement responsable**, y compris le «respect du principe de justice et des droits de l'homme»; le «respect des autres êtres humains, des autres cultures et des autres religions»; le «développement d'un sentiment d'appartenance»; et la «compréhension des questions liées à l'environnement et au développement durable».

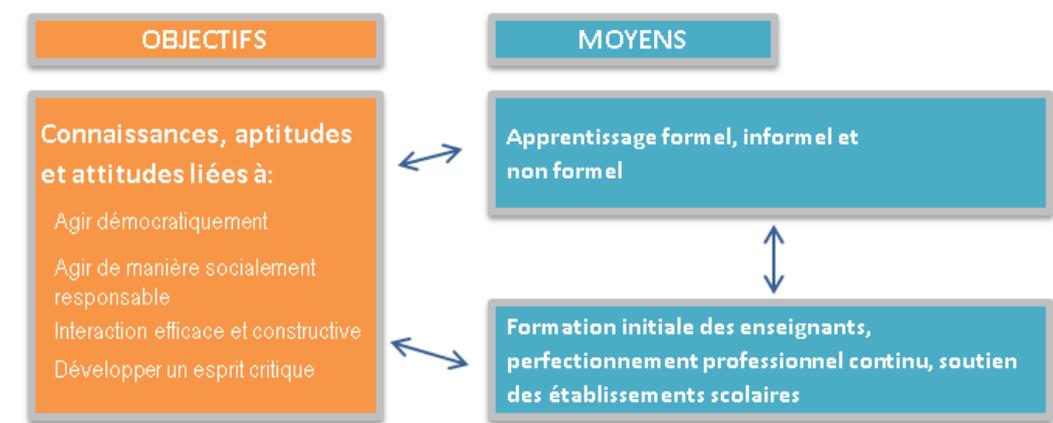
Quatrième domaine: **agir démocratiquement**, y compris le «respect des principes démocratiques»; la «connaissance et la compréhension des processus, institutions et organisations politiques»; et la «connaissance et la compréhension des concepts sociaux et politiques fondamentaux» (4).

Bien que l'accent soit mis sur les élèves et sur ce qui se déroule en milieu scolaire, le rapport souligne que les enseignants jouent un rôle primordial dans le processus d'apprentissage, et il reconnaît que les activités se déroulant en dehors des salles de classe (tels que les visites d'étude ou l'engagement bénévole dans le cadre de projets au sein de la communauté locale) peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de l'éducation à la citoyenneté.

La figure 1 illustre les liens entre les objectifs de l'éducation à la citoyenneté et les moyens permettant d'enseigner celle-ci.

L'éducation à la citoyenneté aide les jeunes à interagir de manière efficace, à développer leur esprit critique et à agir en société de façon responsable et démocratique.

Figure 1. Cadre conceptuel: objectifs et moyens relatifs à l'éducation à la citoyenneté à l'école.



(4) La liste complète des compétences se trouve à la figure 1.7 du rapport.

QUEL EST L'OBJET DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ?

Éducation civique ou éducation à la citoyenneté?

L'éducation à la citoyenneté tend à avoir une portée plus large que l'éducation civique.

La distinction entre l'éducation civique et l'éducation à la citoyenneté n'est pas parfaitement claire, si ce n'est que la première ne fait pas état d'une portée aussi étendue que la seconde. Si l'éducation civique suppose généralement la transmission de connaissances relatives à la structure constitutionnelle et aux institutions politiques d'un pays, l'éducation à la citoyenneté fait appel à des compétences supplémentaires, telles que les responsabilités sociales, ainsi qu'à des aptitudes visant à garantir des relations interpersonnelles efficaces et un développement personnel réussi. Le rapport Eurydice a pris en compte le concept plus vaste d'éducation à la citoyenneté afin d'être le plus inclusif possible et de fournir un aperçu de la diversité des programmes scolaires nationaux.

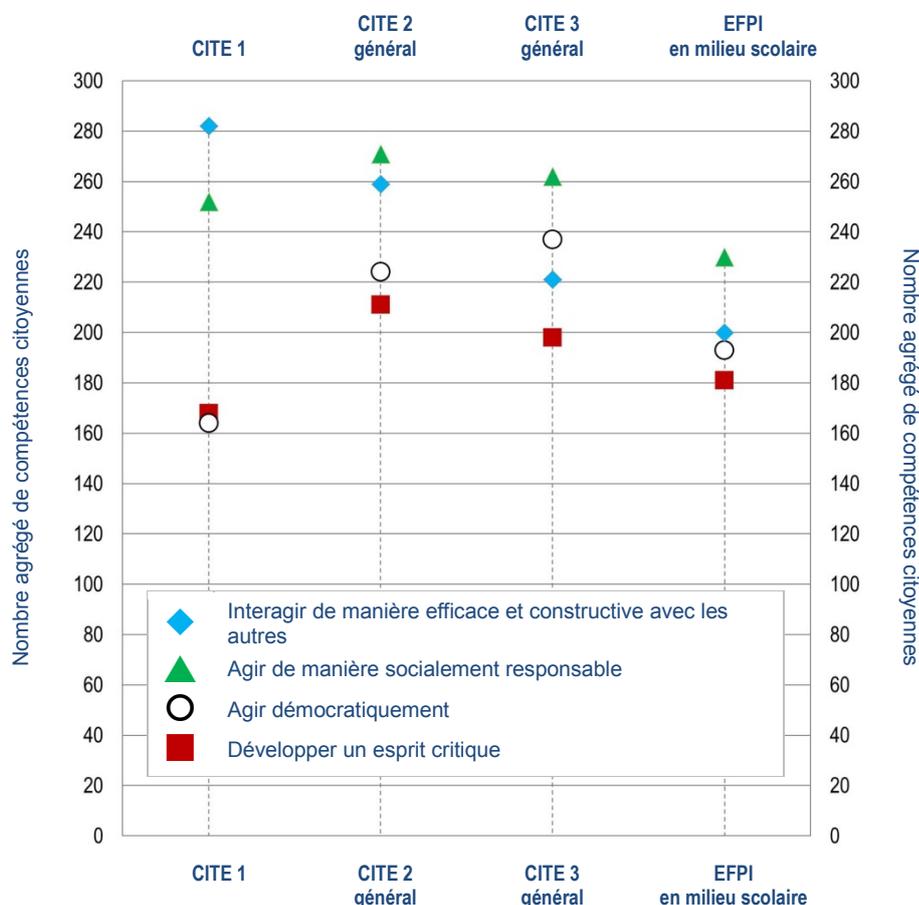
Cette étude publiée en 2017 a confirmé que l'éducation à la citoyenneté fait partie des programmes de l'enseignement général dans l'ensemble des pays. Elle a également montré que l'éducation à la citoyenneté représente bien plus que le simple enseignement de la structure politique ou de l'histoire d'un État à des élèves. Tous les pays étudiés ont élaboré des programmes scolaires ambitieux qui visent à développer certaines compétences permettant d'interagir de manière efficace et constructive avec les autres, d'agir de manière socialement responsable et démocratiquement et de développer un esprit critique.

Priorités pédagogiques en fonction des niveaux d'enseignement

La compétence «agir démocratiquement» est abordée au niveau secondaire supérieur.

Au niveau primaire, une importance relativement plus grande est accordée au domaine «interagir de manière efficace et constructive avec les autres», qui comprend les compétences relatives au développement personnel et aux relations interpersonnelles des élèves (voir figure 2). Il n'est pas surprenant que «développer un esprit critique» et «agir démocratiquement» n'apparaissent pas aussi fréquemment dans les programmes au niveau CITE 1. Il est plus pertinent d'enseigner aux élèves comment se comporter de manière démocratique vers la fin du secondaire, qui marque généralement la fin de l'enseignement obligatoire, parce qu'il s'agit du moment où, dans la plupart des pays, les élèves deviennent majeurs et acquièrent le droit de voter aux élections législatives de leur pays. Il en va de même pour l'esprit critique, qui présuppose une capacité d'abstraction et de pensée analytique, deux aptitudes plus développées chez les élèves plus âgés. En revanche, les autorités chargées de l'éducation s'efforcent d'apprendre très tôt aux enfants comment se comporter vis-à-vis des autres et comment agir de manière socialement acceptable ou responsable. Ainsi, l'objectif est d'ancrer ces valeurs au plus profond de la conscience des enfants.

Figure 2. Fréquence à laquelle les compétences relatives à l'éducation à la citoyenneté apparaissent dans les programmes nationaux d'éducation à la citoyenneté, par domaine de compétence, dans l'enseignement primaire et secondaire général et dans l'EFPI en milieu scolaire, 2016/2017.



Source: Eurydice.

Interagir de manière efficace et constructive avec les autres

Trente-six systèmes éducatifs européens mentionnent le développement de la responsabilité personnelle comme l'un des objectifs de l'éducation à la citoyenneté. Acquérir une responsabilité personnelle suppose de développer une capacité à analyser ses propres attitudes, à se contrôler et à apprendre à s'approprier ses propres actions, ce qui signifie que ce domaine de compétence est également pertinent d'un point de vue social. Au niveau secondaire inférieur, 35 pays font référence à une forme de responsabilité dans leur programme scolaire, tandis que 30 pays mentionnent ce même aspect au niveau CITE 3 et dans l'EFPI (voir figure 1.10 dans le rapport).

Le deuxième élément le plus répandu de ce domaine de compétence au niveau primaire est «communiquer et écouter», qui englobe la capacité à exprimer ses opinions et à les défendre à l'aide d'arguments, ainsi qu'à écouter respectueusement les opinions d'autrui. Pas moins de 33 systèmes éducatifs ont intégré ces compétences dans leur programme scolaire. Dans l'enseignement secondaire inférieur, «communiquer et écouter» figure dans 31 programmes nationaux. L'acquisition d'aptitudes à la communication et à l'écoute est la troisième compétence la plus répandue au sein du domaine de compétence «interagir efficacement» dans le secondaire supérieur. L'EFPI suit un schéma similaire: «communiquer et écouter» est mentionné dans 24 programmes, et constitue le deuxième élément le plus répandu.

La responsabilité personnelle et les aptitudes ayant trait à la communication et à la coopération jouent un rôle important dans l'enseignement primaire.

Le fait d'apprendre à coopérer avec les autres est clairement une autre priorité que partagent de nombreux programmes européens. La «coopération» est la troisième compétence la plus répandue aux niveaux CITE 1 et 2, mais est moins bien classée au niveau CITE 3 et dans l'EFPI (voir figure 1.10).

Développer un esprit critique

La réflexion critique constitue un élément essentiel de l'éducation à la citoyenneté.

L'«exercice du jugement» est de loin la compétence la plus répandue au niveau CITE 1 avec «développer un esprit critique» et «raisonnement et capacités analytiques», l'«éducation aux médias» se situant quelque peu derrière (voir figure 1.11 dans le rapport). Au niveau CITE 2, «développer un esprit critique» est en tête, «exercice du jugement» et «compréhension du monde actuel» sont deuxièmes à égalité, et «développement des connaissances et utilisation des sources» est troisième. «Développer un esprit critique» est toujours en tête du domaine au niveau CITE 3, avec «exercice du jugement» et «compréhension du monde actuel» en deuxième position, et «raisonnement et capacités analytiques» en troisième. Enfin, dans l'EFPI, l'ordre est le suivant: «développer un esprit critique», «raisonnement et capacités analytiques», suivis par «exercice du jugement».

La plupart des systèmes éducatifs favorisent généralement des éléments similaires aux fins du développement d'un esprit critique, et certains d'entre eux semblent assez importants pour être intégrés à tous les niveaux d'enseignement ou presque. En premier lieu vient la capacité à réfléchir de manière critique sur différents sujets et à choisir entre différentes possibilités, notamment lorsque des considérations éthiques entrent en jeu («développer un esprit critique» et «exercice du jugement»). Environ la moitié des systèmes éducatifs reconnaissent que l'«éducation aux médias», y compris l'éducation aux réseaux sociaux et la gestion du harcèlement en ligne, est une compétence importante, et l'intègrent aux programmes des niveaux CITE 1, 2 et 3. Relativement moins nombreux sont les pays qui l'enseignent dans l'EFPI. La «compréhension du monde actuel» ou de l'actualité fait partie du programme de nombreux pays, quoique principalement dans l'enseignement secondaire. Il est possible de remarquer un schéma similaire pour le volet «développement des connaissances et utilisation des sources». En revanche, la «créativité» est généralement favorisée dans les établissements primaires et secondaires inférieurs, mais dans une minorité de pays seulement.

Agir de manière socialement responsable

Le «respect des autres» est enseigné tout au long de la scolarité.

Les autorités chargées de l'éducation souhaitent que les élèves terminent leur scolarité en ayant renforcé leur sens de la responsabilité, non seulement envers eux-mêmes ou envers les personnes de leur entourage immédiat (comme la famille et les pairs), mais aussi à l'égard de la société en général.

Certaines thématiques sont enseignées tout au long de la scolarité. À titre d'exemple, plus de la moitié des systèmes éducatifs examinés ici enseignent le «respect des autres êtres humains» et le «respect des droits de l'homme» à tous les niveaux d'enseignement (voir figure 1.12 dans le rapport). De même, 23 pays ont inclus le «respect des autres cultures» dans leur programme scolaire destiné au niveau CITE 1. Ce chiffre atteint 26 et 28 aux niveaux CITE 2 et 3, respectivement. En ce qui concerne

l'enseignement professionnel dispensé en milieu scolaire, la connaissance ou le respect des autres cultures est mentionné dans 24 programmes scolaires. Par comparaison, un nombre moins important de programmes scolaires intègrent la connaissance et le «respect des autres religions», en particulier dans l'enseignement primaire (15 au niveau CITE 1, 22 au niveau CITE 2, 21 au niveau CITE 3 et 16 dans l'EFPI).

Les thèmes relatifs au «développement durable» sont généralement traités aux niveaux supérieurs de l'enseignement scolaire, tandis que la «protection de l'environnement» est plus souvent abordée à l'école primaire. Il en va de même pour le «sentiment d'appartenance», qui comprend les références à la diffusion d'un sens du patriotisme et de l'identité nationale.

L'éducation à la citoyenneté, en particulier dans le passé, a été associée à la promotion de l'identité nationale (Heater, 2002). Le rapport Eurydice indique que, tout au plus, 27 des 42 systèmes éducatifs européens se réfèrent à la transmission d'un sentiment d'appartenance au niveau CITE 1, un chiffre qui recule aux niveaux CITE 2 et 3 ainsi que dans l'EFPI. Cette conclusion, conjointement au fait que de nombreux pays favorisent les compétences relatives à la non-discrimination et au respect des autres cultures, traduit peut-être la réalité d'une Europe plus diverse et multiculturelle, à laquelle les programmes scolaires ont été adaptés.

Agir démocratiquement

Les compétences associées au volet «agir démocratiquement» constituent manifestement les aspects les plus politiques de l'éducation à la citoyenneté. La figure 3 montre que la plupart des systèmes éducatifs incitent les élèves à participer au processus démocratique. Ainsi, l'éducation à la citoyenneté moderne en Europe ne se borne pas à diffuser des connaissances théoriques sur la démocratie, mais encourage également les élèves à devenir des citoyens actifs prenant part aux affaires publiques et politiques.

Il est évident que les programmes nationaux comprennent également l'enseignement de la «connaissance des institutions et des processus politiques», ainsi que des contenus plus abstraits portant sur la «connaissance des concepts politiques et sociaux fondamentaux». Toutefois, ces aspects sont généralement enseignés à des élèves plus âgés, dans l'enseignement secondaire. À l'école primaire, plus de la moitié des programmes nationaux visent à apprendre aux élèves la valeur des règles ainsi que la nécessité de respecter celles-ci. Tel est également le cas dans l'enseignement secondaire inférieur, mais, dans le secondaire supérieur et dans l'EFPI, cet élément fait l'objet de moins d'attention. La promotion de la participation a lieu tôt dans la plupart des pays. Dans l'enseignement primaire et secondaire, plus de 30 pays font mention de la «participation» dans leurs programmes mais, dans l'EFPI, ce chiffre est de 27 pays seulement (voir figure 3).

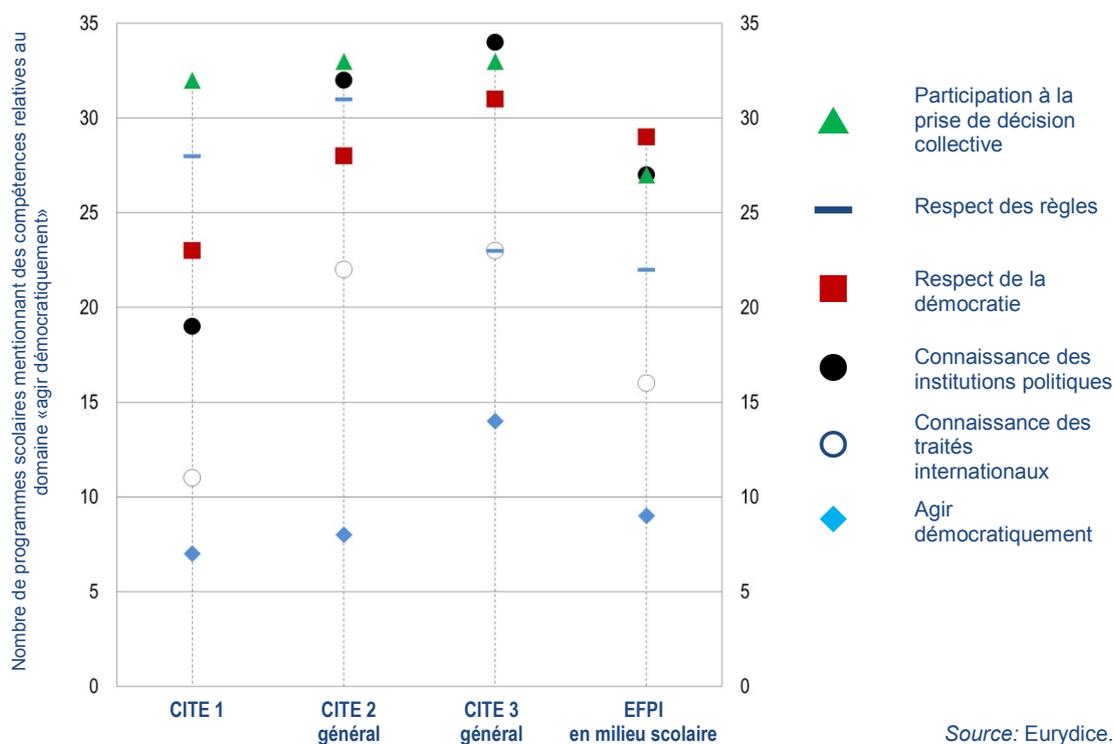
Enfin, dans l'enseignement secondaire, un grand nombre de programmes nationaux abordent également des thématiques portant sur les organisations internationales, en particulier l'Union européenne, et sur les traités internationaux, en particulier les traités des Nations unies, comme la déclaration universelle des droits de l'homme. Il est quelque peu surprenant de constater que tous les systèmes éducatifs n'accordent pas la même importance à cet aspect.

Le «sentiment d'appartenance» est principalement développé à l'école primaire.

La promotion de la participation est au moins aussi importante que la connaissance des institutions.

L'éducation à la citoyenneté revêt une dimension internationale.

Figure 3. Programmes scolaires nationaux faisant la mention de compétences liées au domaine «agir démocratiquement» dans l'enseignement primaire, secondaire général et dans l'EFPI en milieu scolaire, 2016/2017.



Étude de cas: le renforcement de l'éducation à la citoyenneté en Autriche

En Autriche, l'éducation à la citoyenneté est intégrée aux cours d'histoire et est dès lors souvent enseignée par des professeurs spécialisés dans cette matière. Par conséquent, les thématiques liées à l'éducation à la citoyenneté ne sont pas toujours dûment abordées. Afin de remédier à ce déséquilibre, le programme scolaire présenté en 2016 comportait neuf «modules» (domaines thématiques) obligatoires, dont deux étaient spécifiques à l'éducation à la citoyenneté et deux autres étaient pertinents pour cette dernière ainsi que pour les cours d'histoire. Si les enseignants autrichiens sont généralement libres de décider du contenu de leurs cours ainsi que de l'approche qu'ils désirent suivre, ils doivent désormais nécessairement aborder les sujets relatifs à l'éducation à la citoyenneté compris dans les modules obligatoires.

Ces modules traitent les sujets en combinant des approches transversales sur les plans temporel et thématique, contrairement à l'ordre chronologique qui était utilisé par le passé. En outre, le programme fait désormais la distinction entre trois dimensions de l'ontologie politique qui sont interconnectées mais néanmoins distinctes. La première est la dimension formelle (le «régime politique»), et porte sur la constitution et les institutions politiques. La deuxième est le contenu (le «politique»), et concerne les objectifs et les missions du régime politique, ainsi que les idéologies et les intérêts politiques divergents qui s'y rapportent. La troisième porte sur les processus (la «politique»), et traite de la manière dont les idées politiques se traduisent dans la pratique, dont la «volonté politique» se forme, et dont les consensus politiques se construisent et les conflits se résolvent.

ORGANISATION DU PROGRAMME SCOLAIRE

À la différence des mathématiques ou des langues, l'éducation à la citoyenneté n'est pas une matière scolaire traditionnelle systématiquement reconnue comme un sujet indépendant dans les programmes établis par les autorités supérieures chargées de l'éducation. Elle est souvent définie sous la forme de compétences sociales et civiques qui, à l'instar des autres compétences transdisciplinaires ou «transversales», comme celles relatives au numérique, à l'entrepreneuriat ou permettant d'«apprendre à apprendre» (Commission européenne, 2012), ont un vaste champ d'application et sont reliées à de nombreuses matières du programme scolaire. Un enjeu important de l'intégration de compétences transversales à des matières, telles que l'éducation à la citoyenneté, est de renforcer leur statut en vue de les rendre plus cohérentes avec les compétences traditionnelles fondées sur une matière (Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2012b).

En Europe, la citoyenneté est enseignée dans le cadre des programmes scolaires au moyen de trois grandes stratégies:

- **thématique transversale: les objectifs, les contenus ou les objectifs d'apprentissage relatifs à l'éducation à la citoyenneté sont conçus de manière transversale dans les programmes scolaires, et l'ensemble des enseignants sont chargés de les transmettre;**
- **intégration à d'autres matières: les objectifs, les contenus ou les objectifs d'apprentissage relatifs à l'éducation à la citoyenneté sont intégrés aux programmes d'autres matières ou domaines d'apprentissage souvent liés aux lettres ou aux sciences sociales;**
- **matière séparée: les objectifs, les contenus ou les objectifs d'apprentissage relatifs à l'éducation à la citoyennetés sont circonscrits dans une matière distincte principalement dédiée à la citoyenneté.**

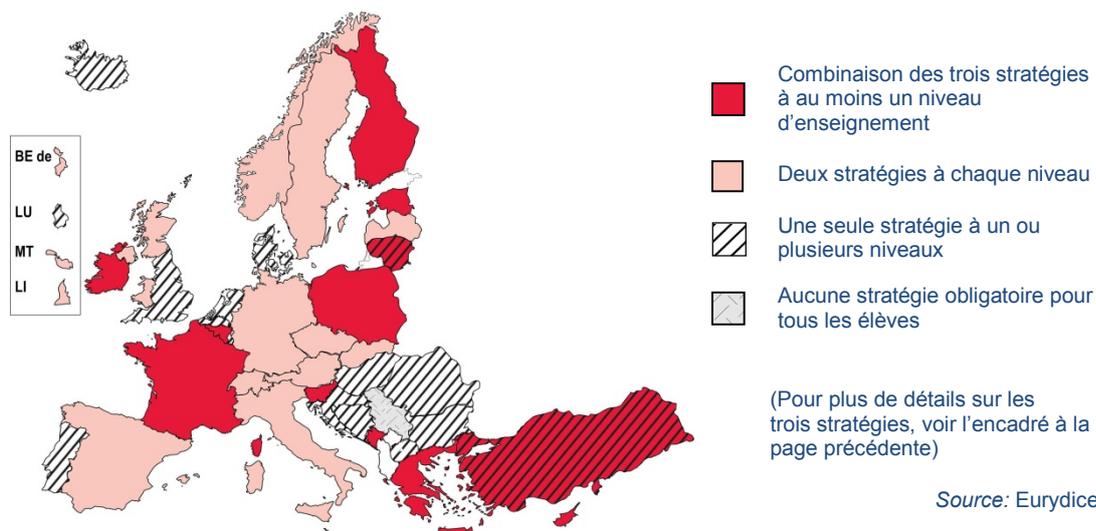
Une combinaison de stratégies en matière d'éducation à la citoyenneté est souvent utilisée dans les programmes nationaux.

En tenant compte, à des fins de comparabilité, des seuls matières ou domaines d'apprentissage obligatoires pour tous les élèves, le rapport Eurydice indique que la très vaste majorité des pays ont recours à au moins une des trois stratégies mentionnées ci-dessus à chaque niveau d'enseignement. En outre, de nombreux pays associent plusieurs approches, le modèle le plus courant impliquant la combinaison de la stratégie «intégrée» à l'enseignement de la citoyenneté en tant que thématique transversale. Vingt-huit systèmes éducatifs appliquent cette approche à l'ensemble du parcours scolaire général.

Outre ces deux stratégies, l'éducation à la citoyenneté est dispensée en tant que matière obligatoire séparée à chacun des trois niveaux de l'enseignement général en Estonie, en Grèce, en France et en Finlande. Tel est également le cas en Belgique (Communauté française) depuis le début de l'année scolaire 2017/2018 dans les établissements proposant un choix entre des cours d'éducation religieuse et de morale. En outre, la matière obligatoire séparée ayant trait à l'éducation à la citoyenneté est combinée aux approches transversale et intégrée à un niveau

d'enseignement à Chypre, en Lituanie, en Pologne, en Slovénie, au Monténégro et en Turquie. Une association de ce type était également appliquée en Irlande jusqu'en 2016/2017.

Figure 4. Combinaison de stratégies relatives à l'éducation à la citoyenneté en fonction des programmes scolaires nationaux de l'enseignement primaire et secondaire général (CITE 1 à 3), 2016/2017.



Informations nationales par niveau d'enseignement et notes spécifiques: voir figure 1.1 dans le rapport.

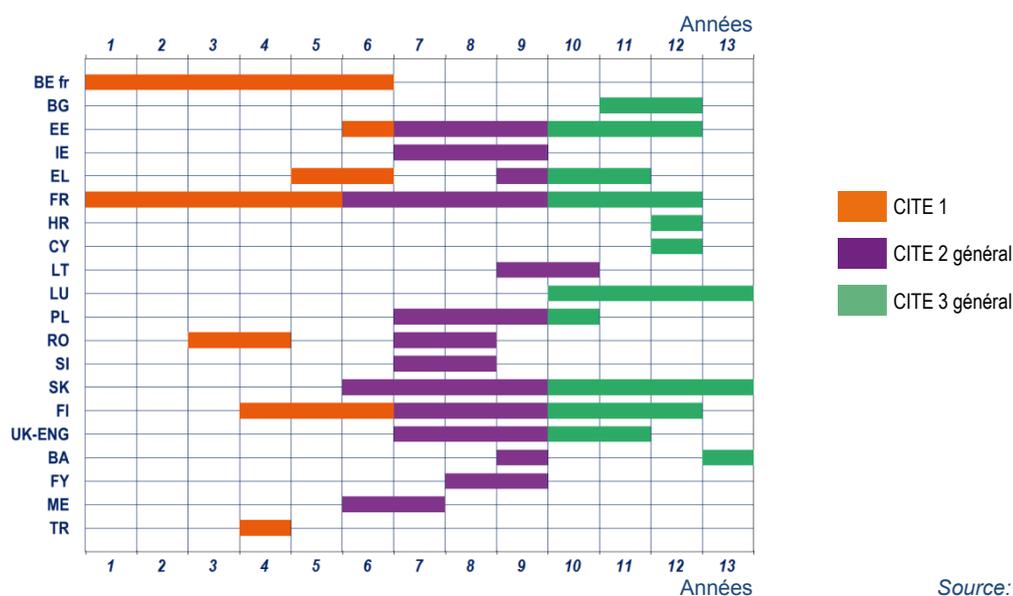
Quinze systèmes éducatifs ont recours à une seule stratégie pour enseigner la citoyenneté à un ou plusieurs niveaux d'enseignement. Ainsi, l'éducation à la citoyenneté est souvent uniquement intégrée soit à d'autres matières ou domaines d'apprentissage obligatoires, soit au programme scolaire de manière transversale. Cette seconde approche est par exemple appliquée en Belgique (Communauté flamande), où le personnel des établissements du secondaire est collectivement chargé de décider de la manière de mettre en œuvre les différents objectifs transdisciplinaires en matière d'éducation à la citoyenneté (par exemple, assumer des responsabilités, faire preuve de respect, être critique, etc.), ainsi que d'autres objectifs plus spécifiques (comme ceux relatifs au contexte politique et judiciaire). Conférer à l'éducation à la citoyenneté le statut de matière obligatoire séparée ne constituant pas une thématique transversale ou intégrée à d'autres matières obligatoires est une pratique moins répandue. Cette stratégie est néanmoins mise en œuvre à un ou plusieurs niveaux d'enseignement en Roumanie, au Royaume-Uni (Angleterre), en Bosnie-Herzégovine et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Au Royaume-Uni (Angleterre), il existe un programme d'étude de la citoyenneté sous la forme d'une matière séparée: il est obligatoire dans les établissements publics pour les élèves des années 7 à 11 et peut, à titre facultatif, être appliqué par les académies (établissements indépendants financés par l'État).

La Serbie est le seul pays où la matière portant sur l'éducation à la citoyenneté n'est pas obligatoire pour tous les élèves. Cette discipline constitue plutôt une alternative aux cours d'éducation religieuse, proposée tout au long de l'enseignement général.

Matières séparées ayant trait à l'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté constitue une matière obligatoire séparée dans 20 systèmes éducatifs, mais la durée au cours de laquelle cette matière est dispensée présente d'importantes variations. Le programme relatif à la citoyenneté peut en effet s'étendre sur une année comme sur douze années scolaires. Treize systèmes éducatifs prévoient une matière obligatoire séparée uniquement dans le secondaire. La Belgique (Communauté française, dans certains établissements depuis l'année scolaire 2017/2018), l'Estonie, la France et la Finlande (avec une certaine flexibilité en la matière dans le secondaire supérieur) sont les seuls pays où une matière obligatoire séparée est dispensée en continu tout au long de l'enseignement général, à compter du niveau primaire. En outre, la Grèce et la Roumanie ont également mis en place un cours obligatoire séparé aux niveaux primaire et secondaire, mais ce cours ne concerne pas l'ensemble de la scolarité. La Croatie, Chypre et la Turquie font état de la plus courte période donnant lieu à l'enseignement obligatoire de la citoyenneté en tant que matière séparée, celle-ci se limitant à une année scolaire de l'enseignement général.

Figure 5. Matières obligatoires séparées ayant trait à l'éducation à la citoyenneté, 2016/2017.



La durée de l'enseignement de la citoyenneté en tant que matière séparée présente de grandes variations.

Source: Eurydice.

Notes spécifiques par pays: voir figure 1.2 dans le rapport.

L'élaboration des programmes scolaires est sujette à certaines limites et, lorsqu'ils souhaitent introduire une nouvelle matière, les pays doivent prendre des décisions difficiles. Les données recueillies par Eurydice n'indiquent pas que les autorités compétentes tendent avec le temps à favoriser l'adoption de matières séparées ou l'intégration de l'éducation à la citoyenneté dans d'autres matières. Quelques pays ont récemment renforcé l'enseignement obligatoire de l'éducation à la citoyenneté sous forme de matière séparée. En effet, la Belgique (Communauté française) a récemment mis en place une telle matière, tandis que la Grèce et la Finlande ont augmenté le nombre d'années d'enseignement de celle-ci en tant que matière obligatoire. Quatre pays ont en revanche supprimé la matière obligatoire séparée dispensée au cours de l'année scolaire 2010/2011 ⁽⁵⁾ de leur

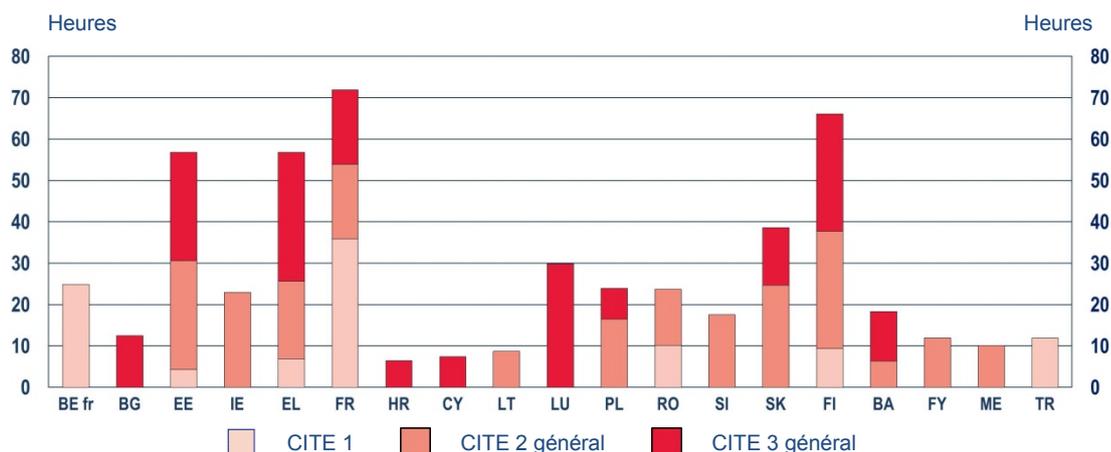
⁽⁵⁾ L'année scolaire 2010/2011 constituait l'année de référence du précédent rapport Eurydice portant sur cette thématique. Voir Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2012a.

programme scolaire national. En Espagne, la réforme de l'éducation nationale de 2013 a supprimé l'obligation, pour toutes les communautés autonomes, de mettre en place une matière obligatoire séparée pendant tout l'enseignement général, de sorte que les communautés sont désormais libres de décider de leur propre politique en la matière. En Irlande, à Chypre et en Norvège, les matières séparées ont disparu au profit d'approches intégrées.

Nombre d'heures d'enseignement

La quasi-totalité des pays où l'éducation à la citoyenneté est enseignée sous forme de matière séparée ont émis des recommandations concernant le nombre d'heures d'enseignement. La seule exception est constituée par le Royaume-Uni (Angleterre), où, au titre de l'autonomie accordée aux établissements scolaires, il revient aux écoles de décider du nombre d'heures consacrées à chaque matière du programme.

Figure 6. Nombre d'heures minimal annuel recommandé en moyenne pour l'enseignement de la citoyenneté sous forme de matière obligatoire séparée à chaque niveau de la CITE, 2016/2017.



Source: Eurydice.

Les variations relatives au nombre d'heures donnant lieu à l'enseignement de la citoyenneté sous forme de matière séparée reflètent les différences ayant trait au nombre d'années scolaires au cours desquelles cette discipline est enseignée.

Aux trois niveaux d'enseignement examinés, le nombre moyen d'heures consacrées annuellement à l'éducation à la citoyenneté sous forme de matière obligatoire séparée varie considérablement d'un pays européen à l'autre. Toutefois, ces différences portent souvent sur le nombre d'années de scolarité par niveau d'enseignement durant lesquelles l'éducation à la citoyenneté est enseignée sous forme de matière obligatoire séparée. Dans le secondaire inférieur, par exemple, les quatre dotations horaires annuelles moyennes les plus importantes se trouvent en Finlande (28), en Estonie (26), en Slovaquie (25) et en Irlande (23), où l'éducation à la citoyenneté est enseignée à chaque année de ce niveau d'enseignement. De même, la Croatie, Chypre et la Pologne, où l'éducation à la citoyenneté n'est enseignée que pendant une seule année du secondaire supérieur, font état du plus faible nombre d'heures recommandées à ce niveau (7 heures seulement). Les pays qui recommandent la plus grande dotation horaire font aussi généralement partie de ceux dans lesquels l'éducation à la citoyenneté est enseignée le plus longtemps.

APPRENDRE LA CITOYENNETÉ EN CLASSE ET AU-DELÀ

Activités scolaires et périscolaires

Trente-trois systèmes éducatifs européens fournissent des documents d'orientation au niveau national visant à soutenir la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté, pour un niveau d'enseignement au moins. Dix-huit de ces systèmes éducatifs ont élaboré des supports pour tous les niveaux. Toutefois, ces orientations se retrouvent le plus fréquemment dans le secondaire inférieur (33 systèmes éducatifs), puis dans le secondaire supérieur (30 systèmes éducatifs). Au niveau primaire, ce nombre s'élève à 29 systèmes éducatifs. En comparaison, seuls 20 systèmes éducatifs fournissent de tels supports à l'EFPI en milieu scolaire.

Outre le modèle classique de l'apprentissage dispensé par les enseignants, des stratégies novatrices ont été adoptées. C'est par exemple le cas de l'apprentissage actif, appliqué en Irlande ainsi que dans d'autres pays, dans le cadre duquel les élèves planifient et mettent sur pied leur propre projet citoyen. Chypre a investi dans l'apprentissage interactif en fournissant aux écoles un guide d'apprentissage qui vise à encadrer la tenue de débats portant sur des sujets sensibles, tels que l'euthanasie des animaux. En Lettonie, des courts métrages rapportant de véritables cas de discrimination sont diffusés en vue d'encourager la réflexion critique et l'introspection. En Grèce, les élèves peuvent avoir recours à une «presse scolaire» en ligne visant à favoriser l'apprentissage participatif, tandis qu'aux Pays-Bas, l'engagement bénévole au sein de la communauté locale est susceptible de constituer un aspect du programme scolaire.

Vingt-huit systèmes éducatifs européens ont émis des recommandations portant sur des activités hors programmes ayant trait à l'éducation à la citoyenneté (voir figure 2.2 dans le rapport). Dans les pays accordant une certaine autonomie aux établissements, de telles activités peuvent également être organisées en l'absence de recommandations en la matière.

Les activités périscolaires sont généralement gérées par les élèves plutôt que d'être encadrées, ce qui montre l'importance de l'apprentissage par la pratique. Toutefois, elles sont généralement davantage susceptibles d'être appliquées à compter de l'enseignement secondaire inférieur jusqu'à l'EFPI, et non durant l'enseignement primaire.

Mentionnée à au moins un niveau d'enseignement par 23 systèmes éducatifs (19 d'entre eux la citent dans l'EFPI et 22 dans le secondaire inférieur), la sensibilisation aux questions environnementales est la thématique qui se retrouve le plus fréquemment dans les listes d'activités périscolaires. Juste derrière figurent les activités portant sur la vie politique (23 systèmes éducatifs en font mention dans le secondaire supérieur, contre 13 seulement dans le primaire).

Parmi les activités portant sur l'environnement figurent plusieurs projets avec différents partenaires présents aux niveaux mondial et national, comme des projets liés à des priorités des Nations unies ou des projets *Erasmus+*. Les activités portant sur la vie politique visent à sensibiliser les jeunes aux questions, processus et structures politiques ainsi qu'à favoriser leur participation. La Lituanie fait par exemple mention de débats internationaux de jeunes auxquels participent des élèves issus des pays d'Europe centrale et orientale. L'Autriche dispose d'un parlement de la jeunesse et le parlement autrichien propose des ateliers et des visites guidées aux élèves. La Suisse a mis au point un outil de vote simple afin de favoriser la participation politique des jeunes.

Des méthodes pédagogiques novatrices sont mises en place aux côtés d'approches traditionnelles.

La plupart des pays disposent de recommandations favorisant la sensibilisation aux questions environnementales et les activités portant sur la vie politique.

Participation des élèves à la vie scolaire

La participation des élèves à la vie et à la gouvernance scolaires constitue un aspect important de l'éducation à la citoyenneté. Même s'ils disposent de pouvoirs limités, voire n'ont aucune compétence, les conseils des élèves permettent aux jeunes d'acquérir une expérience pratique du processus démocratique.

La quasi-totalité des pays observés ont confirmé l'existence de tels conseils à un ou plusieurs niveaux d'enseignement. Vingt-trois pays mentionnent des recommandations favorisant la participation des élèves à tous les niveaux d'enseignement. En dépit de l'augmentation, au cours des dernières années, du nombre de pays encourageant la participation des élèves à l'école, cet aspect demeure principalement une caractéristique du secondaire. Il est toutefois intéressant de constater qu'un changement significatif s'est opéré. Alors qu'en 2012, 16 systèmes éducatifs seulement rapportaient l'existence de conseils des élèves dans le primaire, ils sont à présent 28 à s'être dotés de telles structures. Cette évolution traduit une volonté générale d'inclure des enfants encore plus jeunes dans le processus démocratique et d'intégrer très tôt cette expérience dans la vie scolaire. La participation des élèves est moins courante dans l'EFPI en milieu scolaire (30 systèmes éducatifs) qu'aux niveaux secondaires inférieur et supérieur (37 et 38 systèmes éducatifs respectivement), et une plus grande attention devrait être accordée à cet état de fait.

De nombreux pays font mention de liens avec des organisations aux niveaux européen et international, telles que le «Parlement européen modèle» du Parlement européen ⁽⁶⁾ ou le «Parlement européen des jeunes» ⁽⁷⁾. D'autres pays soutiennent le développement, au sein des établissements scolaires, de parlements destinés aux élèves et aux jeunes (tels que la Pologne, le Portugal, le Liechtenstein, la Suisse et le Monténégro).

Participation des parents à la vie scolaire

Les organes de gestion des établissements scolaires réunissent des parents, des membres du personnel enseignant et non enseignant ainsi que des élèves, et sont la plupart du temps présidés par le chef de l'établissement. Les responsabilités de ces organes peuvent porter sur les questions relatives à la discipline, sur le recrutement des enseignants ou encore sur les orientations indiquant les objectifs futurs de l'école.

Tous les pays encouragent la participation des parents à la vie scolaire. Seules la Suède et la Finlande n'ont pas émis de recommandations supérieures à cet égard, en raison, principalement, de l'autonomie que ces pays accordent à leurs établissements scolaires. Depuis 2012, la Turquie adopte également des dispositions favorisant la participation des parents d'élèves.

⁽⁶⁾ Deux sessions UE-28+ du Parlement européen modèle se tiennent chaque année dans une capitale européenne différente. Cinq élèves représentent chaque État membre de l'Union européenne et tous les délégués représentent leur pays au sein de l'une des dix commissions du Parlement pour débattre des questions internationales se trouvant à l'ordre du jour du Parlement européen. www.mepeurope.eu

⁽⁷⁾ Le Parlement européen des jeunes (<http://eyp.org/>) réunit des jeunes issus des pays suivants: l'Albanie, l'Allemagne, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Kosovo, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni (toutes les régions), la Russie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.

Les conseils des élèves sont désormais des structures plus courantes dans les écoles primaires.

Si aucune différence statistique majeure ne sépare le nombre de systèmes éducatifs impliquant les parents aux niveaux primaire (40), secondaire inférieur (40) et secondaire supérieur (38), seuls 30 systèmes éducatifs font état d'une participation parentale dans l'EFPI en milieu scolaire. Les pays rapportant la participation des parents d'élèves dans l'enseignement général et non dans l'EFPI sont les suivants: le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, Chypre, la Roumanie, le Royaume-Uni (Écosse), l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein et le Monténégro.

La participation des parents est moins courante dans l'EFPI

L'ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

L'éducation à la citoyenneté fait partie intégrante des programmes scolaires de tous les pays européens et il est essentiel que cette thématique, comme toutes les autres, soit dûment évaluée. L'évaluation est une composante essentielle du processus d'enseignement et d'apprentissage. La recherche en la matière signale l'influence considérable des procédures d'évaluation sur les pratiques d'enseignement et d'apprentissage; en d'autres termes, ce qui est enseigné dans les écoles dépend souvent de ce qui est évalué (Mons, 2009). La recherche montre également que l'évaluation figure parmi les principaux outils permettant de promouvoir un apprentissage efficace (Black et William, 1999).

La présente section se focalise sur deux des grandes approches permettant aux autorités chargées de l'éducation d'établir un cadre visant l'évaluation des élèves dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté: les lignes directrices centrales concernant l'évaluation en classe, et les épreuves nationales.

Lignes directrices nationales concernant l'évaluation en classe

Vingt-six systèmes éducatifs ont émis des lignes directrices officielles portant sur l'évaluation de l'enseignement de la citoyenneté en classe aux niveaux primaire et/ou secondaire (voir figure 3.1 dans le rapport).

L'évaluation des élèves dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté constitue une tâche complexe en raison de la multiplicité des objectifs attribués à cette thématique. Les objectifs et acquis pédagogiques conférés au programme relatif à la citoyenneté par les pays européens comprennent l'acquisition d'un volume considérable de connaissances théoriques, le développement, entre autres, de compétences analytiques et d'un esprit critique, l'adoption de certaines valeurs et attitudes telles que la tolérance et, dernier point, mais non des moindres, la participation active et l'engagement des élèves dans la vie scolaire et de la communauté locale.

La majorité des pays ayant prévu des lignes directrices nationales sur l'évaluation des élèves dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté recommandent d'évaluer les connaissances, les compétences et les attitudes. Par exemple, les lignes directrices officielles adoptées en Estonie encouragent «le suivi des connaissances et compétences relatives à l'éducation civique et à la citoyenneté au moyen d'épreuves écrites, mais aussi orales, telles que des présentations. L'évaluation des valeurs et des attitudes est facilitée par des jeux de rôle, des études

L'évaluation des élèves dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté constitue une tâche complexe en raison de la multiplicité des objectifs attribués à cette thématique.

de cas et des travaux de groupe»⁽⁸⁾. En revanche, les lignes directrices officielles établies en Autriche, en Slovénie, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni (pays de Galles et Irlande du Nord) limitent l'étendue du suivi aux connaissances et aux compétences.

Dans l'ensemble, les lignes directrices officielles ne mettent pas davantage l'accent sur les méthodes d'évaluation traditionnelles ou sur les stratégies novatrices considérées comme étant particulièrement bien adaptées à l'éducation à la citoyenneté⁽⁹⁾. D'une part, le suivi des élèves s'effectue au moyen de rédactions ou dissertations dans 18 systèmes éducatifs ou de questionnaires à choix multiple dans 16 systèmes éducatifs, tandis que d'autre part, 17 systèmes éducatifs se fondent sur des projets élaborés par les élèves ou sur des stratégies demandant aux jeunes de s'évaluer les uns les autres ou de juger de leurs propres performances (voir figure 3.2 dans le rapport). Toutefois, une autre approche en matière d'évaluation, reposant sur la création d'un portfolio, se retrouve de manière moins fréquente dans les lignes directrices émises en Europe sur l'évaluation en classe, huit pays seulement en faisant mention aux niveaux primaire et secondaire.

Épreuves nationales dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté

Contrairement à d'autres matières, telles que les mathématiques et les langues, l'éducation à la citoyenneté ne fait pas systématiquement l'objet d'épreuves organisées au niveau national (Commission européenne/EACEA/ Eurydice, 2016). Les compétences citoyennes des élèves sont évaluées dans le cadre d'examens standardisés au niveau primaire et/ou secondaire dans un peu moins de la moitié des systèmes éducatifs observés.

Près de la moitié des systèmes éducatifs organisent des épreuves nationales dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté

Quatorze systèmes éducatifs organisent de telles épreuves à des fins de certification, visant à donner un aperçu des acquis des élèves au terme d'une année scolaire ou d'une étape de la scolarité. Les résultats de ces évaluations motivent la remise de certificats ou la prise de décisions relatives à la progression des élèves au niveau d'enseignement supérieur. Tous les examens de certification qui se rapportent à l'éducation à la citoyenneté se déroulent au niveau de l'enseignement secondaire. Des épreuves standardisées portant sur l'éducation à la citoyenneté sont obligatoires pour tous les élèves à une étape de la scolarité en France, en Lettonie, en Pologne et en Suède, tandis que de tels examens ont été supprimés en Irlande après l'année scolaire 2016/2017. Dans les autres pays, ces épreuves sont facultatives pour les élèves ou pour les établissements.

Huit systèmes éducatifs organisent ces examens en vue d'évaluer le système éducatif dans son ensemble et/ou d'évaluer les établissements scolaires dans la perspective d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, et non pour décider du passage des élèves à l'année supérieure. Les examens visant à évaluer le système éducatif sont adressés à un échantillon d'élèves ou d'établissements, sauf en Estonie où tous les élèves de l'année visée passent l'épreuve de contrôle.

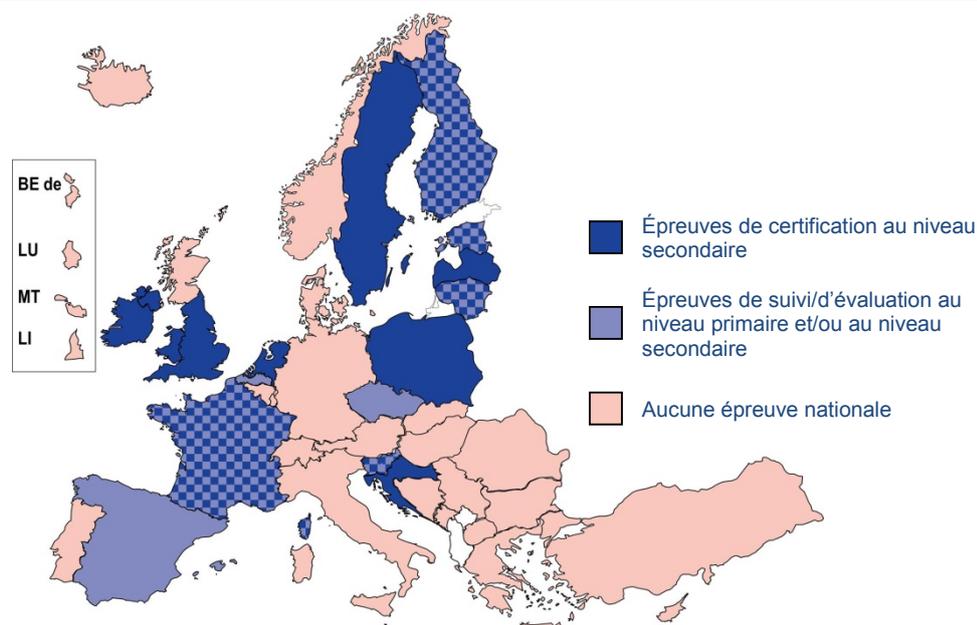
Les épreuves nationales portant sur l'éducation à la citoyenneté sont le plus souvent destinées aux élèves de l'enseignement général. Des examens nationaux portant sur

⁽⁸⁾ <https://www.hm.ee/en/national-curricula-2014>

⁽⁹⁾ Pour de plus amples informations sur les méthodes d'évaluation des compétences sociales et civiques dans les pays européens, voir Commission européenne, 2012.

la citoyenneté, à l'intention des élèves de l'EFPI, sont uniquement prévus en Belgique (Communauté flamande), en Croatie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Slovénie et au Royaume-Uni (Angleterre)

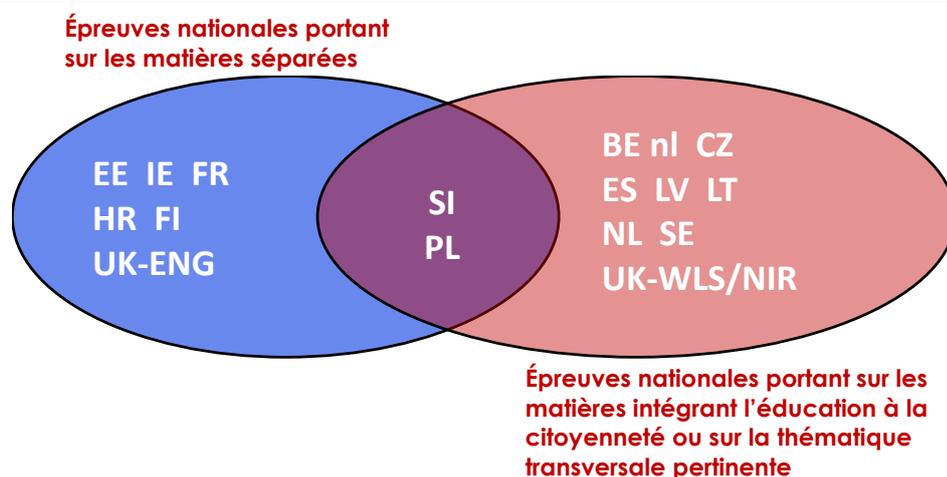
Figure 7. Épreuves nationales portant sur l'éducation à la citoyenneté: principal objectif et niveaux d'enseignement visés, enseignement primaire, secondaire général et EFPI en milieu scolaire (CITE 1-3), 2016/2017.



Source: Eurydice.

Il est intéressant de relever que les évaluations standardisées ayant trait à ce domaine d'apprentissage se déroulent non seulement dans les systèmes éducatifs où l'éducation à la citoyenneté est enseignée comme une matière obligatoire séparée, mais également dans ceux où elle est seulement enseignée dans le cadre d'autres matières ou en tant que thématique transversale. Des examens nationaux consacrés aux matières séparées ayant trait à l'éducation à la citoyenneté et aux matières ou domaines d'apprentissage incorporant des aspects de l'éducation à la citoyenneté sont organisés dans huit et onze systèmes éducatifs, respectivement (voir figure 8).

Figure 8. Relation entre les épreuves nationales et les stratégies en matière d'enseignement de la citoyenneté adoptées dans les programmes scolaires, enseignement primaire, secondaire général et EFPI en milieu scolaire (CITE 1-3), 2016/2017.



En Lettonie, par exemple, les examens centralisés d'histoire et de letton abordent des thématiques actuelles propres à l'éducation à la citoyenneté (telles que le sens de la citoyenneté, la démocratie, la tolérance, le patriotisme, l'identité nationale et les attitudes à l'égard de la migration). Procéder au suivi des compétences citoyennes lorsque ce domaine d'apprentissage est enseigné de manière transversale constitue l'un des défis spécifiques aux évaluations en matière d'éducation à la citoyenneté mis en lumière par la littérature scientifique traitant de ce sujet (Kerr et al., 2009). Des examens nationaux se focalisant sur les performances des élèves au regard des objectifs transversaux fixés dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté sont organisés en Belgique (Communauté flamande). Afin d'aider les établissements scolaires à mieux respecter les objectifs transversaux en matière d'éducation à la citoyenneté établis par l'autorité chargée de l'éducation, un outil d'évaluation standardisé supplémentaire, présenté dans l'étude de cas figurant ci-dessous, a été développé dans ce système éducatif.

Étude de cas: Communauté flamande de Belgique – le questionnaire «Citizenship Booster»

Le questionnaire en ligne baptisé «Citizenship Booster» est une enquête destinée à recueillir des informations concernant les valeurs, attitudes et comportements des élèves ayant trait à l'éducation à la citoyenneté. À partir de 2013, ce questionnaire a été mis au point par le réseau GO! (l'un des trois principaux réseaux éducatifs que compte la Communauté flamande de Belgique) dans l'optique de faire usage des informations recueillies afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement de la citoyenneté à l'école. L'enquête fournit également des données qui viennent compléter l'évaluation nationale, menée en 2016, à l'échelle de la Flandre, des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de l'éducation à la citoyenneté. Le questionnaire comporte une série de phrases simples que les élèves doivent classer par ordre d'importance; il comprend également neuf thèmes clés et une section divers:

Démocratie à l'école	Bien-être
Diversité	Participation
Citoyenneté mondiale	Développement durable et commerce équitable
Démocratie	Enseignement culturel
Mon parcours et mes choix scolaires	Autres

La mise en œuvre du questionnaire dans chaque établissement scolaire est encadrée par les conseillers pédagogiques du réseau GO!. L'enquête cible les élèves appartenant à deux tranches d'âge: d'une part, les jeunes de 12 à 20 ans et d'autre part, les enfants de 10 à 12 ans. Des retours d'information sont disponibles au niveau des écoles, sous la forme de rapports détaillés générés automatiquement par le système. Les élèves ne sont pas tenus au courant des résultats individuels, mais il est demandé à chaque école d'organiser des séances de discussion avec les élèves en vue de partager les conclusions de l'enquête.

L'utilisation de ce questionnaire est facultative pour les écoles. Certains établissements scolaires ayant déjà eu recours à cet outil l'ont appliqué dans le cadre de diverses stratégies, en vue, par exemple, de contribuer à la planification d'une journée de la citoyenneté à l'école ou d'un événement connexe, d'effectuer une activité de suivi au terme d'un projet scolaire important ou encore d'organiser un exercice lié à une matière pertinente du programme scolaire, telle que l'histoire, les langues ou l'éducation religieuse.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

Les enseignants et les chefs d'établissement sont des acteurs clés de l'apprentissage de la citoyenneté à l'école. La présente section examine comment les autorités supérieures chargées de l'éducation abordent cette question dans leurs réglementations et recommandations portant sur la formation initiale et le perfectionnement professionnel continu des enseignants et des chefs d'établissement. Il y est mis en lumière que plusieurs pays ont adopté des mesures visant à soutenir l'approfondissement des compétences professionnelles des enseignants dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Toutefois, il ressort également de cette analyse qu'en dépit d'un certain nombre d'avancées récentes, certains pays présentent toujours de grandes lacunes stratégiques en matière de formation initiale des professeurs chargés d'enseigner la citoyenneté.

D'importantes lacunes subsistent eu égard à la formation initiale des professeurs chargés d'enseigner la citoyenneté.

Spécialisation dans l'éducation à la citoyenneté

Les enseignants spécialisés dans l'éducation à la citoyenneté sont non seulement susceptibles de faciliter l'enseignement de la matière séparée portant sur ce domaine, mais aussi de partager leurs connaissances et d'aider les autres professeurs de leur établissement à enseigner la citoyenneté (Huddleston, 2005). Quelques pays ont récemment décidé d'offrir au personnel enseignant la possibilité de devenir un spécialiste de l'éducation à la citoyenneté. Alors qu'en 2010/2011, cette voie était uniquement proposée au Royaume-Uni (Angleterre), elle s'est depuis ouverte aux enseignants de cinq autres systèmes éducatifs [la Belgique (Communauté française), le Danemark depuis l'automne 2017, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas]. En outre, sept autres pays (la République Tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, l'Autriche, la Pologne et la Slovaquie) forment les enseignants pour qu'ils deviennent des spécialistes de l'éducation à la citoyenneté et dans deux ou trois autres matières (devenant ainsi des semi-spécialistes). Toutefois, dans un certain nombre de pays où l'on retrouve des matières obligatoires séparées ayant trait à la citoyenneté, aucune mesure supérieure ne prévoit la spécialisation des enseignants dans ce domaine. Tel est le cas en Grèce, à Chypre, en Croatie, en Finlande, au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et en Turquie.

Compétences ayant trait à l'éducation à la citoyenneté devant être acquises par tous les futurs enseignants

Les autorités chargées de l'éducation influencent également la formation initiale des enseignants en définissant des socles de compétences particulièrement pertinents en matière d'éducation à la citoyenneté et en garantissant que tous les futurs enseignants (primaire et/ou secondaire) les acquièrent avant d'achever leur formation. Les conclusions du Conseil (Éducation) sur l'éducation et la formation performantes des enseignants⁽¹⁰⁾ encouragent les pays à établir des cadres exhaustifs définissant les compétences et qualités professionnelles que les enseignants doivent maîtriser dans différentes situations pédagogiques, ainsi qu'à

⁽¹⁰⁾ Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation performantes des enseignants. JO C 183 du 14.6.2014, p. 22 à 25.
(http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/142691.pdf)

mettre en œuvre ces cadres en vue d'améliorer la formation initiale des enseignants. Dans neuf systèmes éducatifs [la Communauté germanophone de Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni (pays de Galles) et la Norvège], les autorités ont défini des compétences spécifiques en matière d'éducation à la citoyenneté devant être acquises par tous les enseignants.

La littérature scientifique portant sur ce domaine d'apprentissage met en lumière quatre dimensions propres aux compétences considérées comme essentielles pour enseigner la citoyenneté (voir Audigier, 2000; Bîrzéa, 2000; Dürr, Spajic-Vrakaš et Martins, 2000; Huddleston et al., 2007; Brett et al., 2009).

Connaissance et compréhension	Capacité pédagogique
<ul style="list-style-type: none"> ➤ des objectifs généraux, des intentions, du contenu et des principes fondamentaux de la matière ➤ de l'éventail de connaissances, des compétences, des attitudes et des valeurs devant être développées par les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ à planifier et à mettre en œuvre des activités favorisant l'apprentissage actif, telles que des débats structurés, des jeux de rôle ou des activités de réflexion ➤ à comprendre comment évaluer les élèves
Compétences sociales requises pour	Capacité pour évaluer et améliorer
<ul style="list-style-type: none"> ➤ encourager la tenue de débats en classe dans un climat d'apprentissage permettant à tout le monde de parler librement et de procéder à une réflexion critique, notamment lorsque des sujets sensibles sont abordés ➤ interagir avec les parents, les pairs, les organisations de la société civile et les représentants politiques afin de permettre aux élèves de traiter de questions relatives à la citoyenneté dans leurs communautés et au-delà ➤ promouvoir la participation des élèves à la vie scolaire en leur attribuant des rôles et des responsabilités liés à la gestion de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ les pratiques d'enseignement et d'apprentissage ➤ la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté à l'échelle de l'établissement scolaire

Dans les pays où ils ont été définis, les socles de compétences n'accordent toutefois pas la même importance à toutes les dimensions jugées essentielles pour les enseignants de ce domaine d'apprentissage. Par exemple, dans un nombre relativement plus élevé de pays, les lignes directrices supérieures se focalisent sur les connaissances et les aptitudes à transmettre plutôt que sur les valeurs. Les orientations existantes mettent également l'accent sur la capacité des enseignants à concevoir des activités d'apprentissage pertinentes et sur les aptitudes sociales nécessaires pour communiquer efficacement avec les élèves, les parents, les pairs et la communauté locale. Un nombre moins important de pays, toutefois, fait référence aux compétences liées à l'aptitude des enseignants à évaluer et à améliorer leurs propres pratiques d'enseignement et d'apprentissage.

Étude de cas: France – réformes récentes visant l'acquisition des compétences relatives à l'enseignement de la citoyenneté par tous les enseignants

Un nouveau socle émis en 2013 et développé plus avant dans le cadre du plan d'action intitulé «la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République», lancé en janvier 2015, définit un ensemble de compétences devant être acquises par les futurs enseignants, compétences intégrant certaines des dimensions jugées essentielles pour enseigner la citoyenneté citées précédemment. En vertu de ce socle, tous les futurs enseignants du primaire et du secondaire doivent être formés à:

- promouvoir la laïcité et rejeter toutes les formes de violence et de discrimination;
- faire partager les valeurs de la République;
- prendre en compte la diversité des élèves et accompagner les élèves dans leur parcours de formation;
- agir en éducateurs responsables et selon des principes éthiques;
- intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de leur métier;
- coopérer au sein d'une équipe, avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école;
- contribuer aux actions de la communauté scolaire.

Le plan d'action susmentionné a également conduit à la création de nouvelles possibilités nationales de perfectionnement professionnel continu, et ce dans l'optique d'aider les enseignants à traiter de questions liées à la citoyenneté française et européenne, à la laïcité et à la lutte contre les préjugés. Par l'intermédiaire d'expériences pratiques, telles que des jeux de rôle ou des débats portant sur des sujets controversés ou des dilemmes moraux, ces nouvelles activités de perfectionnement professionnel continu témoignent du nouveau rôle attribué aux enseignants, qui ne doivent plus simplement transmettre des connaissances, mais plutôt guider l'apprentissage des élèves.

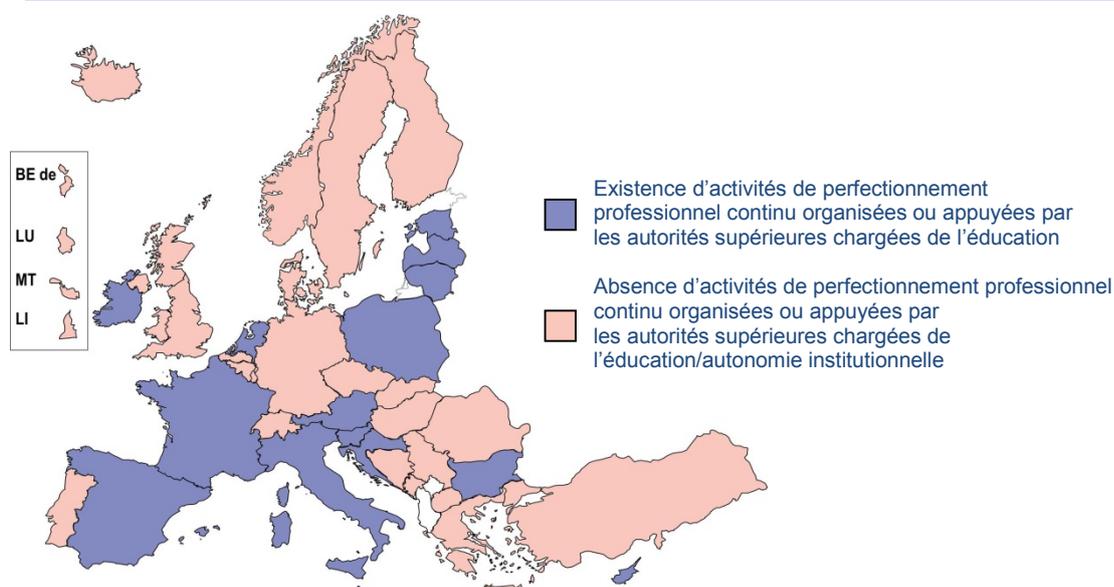
Dans l'ensemble, près de la moitié des systèmes éducatifs ne disposent pas de réglementations ou de recommandations, émises par des autorités supérieures chargées de l'éducation, relatives à la formation initiale des enseignants traitant spécifiquement de l'éducation à la citoyenneté, et il revient par conséquent aux organismes d'enseignement supérieur de décider de la stratégie à adopter dans ce domaine. Il convient donc de se demander si les personnes chargées d'enseigner la citoyenneté dans les salles de classe sont effectivement préparées à accomplir leur mission. Ce point revêt une importance particulière au regard du nombre considérable de pays conférant à la citoyenneté un statut transversal et établissant dès lors la responsabilité conjointe de tous les enseignants dans le cadre du développement des compétences citoyennes des élèves.

Le perfectionnement professionnel continu des chefs d'établissement est rarement prévu par les autorités chargées de l'éducation

Les chefs d'établissement jouent un rôle clé en vue de garantir la mise en œuvre réussie de l'éducation à la citoyenneté. Ceux-ci sont par exemple en mesure de donner lieu à une culture scolaire favorable, de promouvoir la participation active de tous les membres de la communauté éducative et de mettre en place des possibilités ouvrant la voie aux activités ayant trait à la citoyenneté (Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2012a). En règle générale, les chefs d'établissement peuvent

prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel continu proposées aux enseignants, qui, dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, sont organisées ou soutenues par les autorités chargées de l'éducation dans les deux tiers des systèmes éducatifs, environ. Toutefois, des formations et soutiens professionnels ciblés peuvent permettre aux chefs d'établissement de développer les compétences spécifiques à leur position.

Figure 9. Activités de perfectionnement professionnel continu organisées ou appuyées par les autorités supérieures de l'éducation en vue d'aider les chefs d'établissement à approfondir les compétences nécessaires pour enseigner la citoyenneté, 2016/2017.



Source: Eurydice.

Notes spécifiques par pays: voir figure 4.3 dans le rapport.

Les activités de perfectionnement professionnel continu dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté ne sont pas souvent organisées par les autorités chargées de l'éducation à l'intention des chefs d'établissement

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, dans quatorze pays européens, les autorités supérieures chargées de l'éducation ont organisé ou soutenu des activités de formation continue destinées aux chefs d'établissement et visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté dans les écoles au moyen d'un éventail de mesures, y compris le programme scolaire et les activités périscolaires, la coopération avec les parents et les autres enseignants ainsi que la mise en place d'une culture scolaire démocratique ou de structures de gouvernance démocratiques. Si certaines activités de perfectionnement professionnel continu portent sur plusieurs aspects de l'enseignement de la citoyenneté, d'autres se révèlent plus spécifiques. À Chypre, par exemple, les autorités supérieures de l'éducation proposent aux chefs d'établissement des activités de perfectionnement professionnel continu traitant du rôle que jouent les dirigeants des écoles (primaires et secondaires) vis-à-vis de l'enseignement, de la gestion et de l'accroissement de la diversité socio-culturelle ⁽¹¹⁾. En Espagne, les communautés autonomes et les territoires gérés par le ministère de l'éducation, de la culture et des sports (à savoir les villes autonomes de Ceuta et Melilla) doivent fournir aux chefs d'établissement des formations portant sur des programmes et des mesures qui visent à améliorer la coexistence dans les écoles ainsi que la prévention des conflits.

⁽¹¹⁾ <http://enimerosi.moec.gov.cy/d/dme6871>

CONCLUSIONS

L'éducation à la citoyenneté constitue actuellement une priorité au niveau européen et fait également l'objet de toutes les attentions dans plusieurs pays. L'édition 2017 du rapport Eurydice sur l'éducation à la citoyenneté vise à fournir un aperçu complet des politiques, structures et mesures actuellement en vigueur dans les pays européens. En revanche, il n'entend pas examiner la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles ni évaluer l'efficacité de celle-ci ⁽¹²⁾.

L'éducation à la citoyenneté est une composante du programme scolaire national à chaque niveau d'enseignement dans presque tous les pays européens. Dans la plupart des systèmes éducatifs, les programmes scolaires tendent à avoir une vaste portée et à couvrir les quatre domaines de compétences, à savoir «interagir de façon efficace et constructive», «développer un esprit critique», «se comporter de manière socialement responsable» et «agir démocratiquement». Des réglementations encourageant les élèves et les parents à participer à la gouvernance des établissements scolaires, en particulier dans l'enseignement secondaire général, ont été mises en place presque partout. En outre, la plupart des pays fournissent aux enseignants des documents d'orientation et d'autres types de ressources visant à accompagner l'enseignement et l'apprentissage de la citoyenneté en classe. Il convient également de relever que quelques pays ont récemment augmenté le nombre d'heures obligatoires d'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement général.

Toutefois, malgré les progrès accomplis au cours des dernières années, près de la moitié des pays ne disposent pas encore de réglementations ou de recommandations visant le développement des compétences propres à l'éducation à la citoyenneté pendant la formation initiale des enseignants. En outre, bien que la plupart des autorités chargées de l'éducation prévoient ou encouragent le perfectionnement professionnel continu des enseignants, cette possibilité est rarement offerte aux chefs d'établissement. Dans un tiers des systèmes éducatifs observés, les autorités chargées de l'éducation n'ont pas non plus émis de lignes directrices nationales encadrant l'évaluation des élèves dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Le rapport montre enfin que les autorités chargées de l'éducation accordent moins d'attention à l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux dispensés en milieu scolaire que dans l'enseignement général.

Néanmoins, au regard du renouveau de ce domaine d'apprentissage, les réformes en cours d'élaboration continueront à façonner l'enseignement de la citoyenneté dans les écoles européennes pendant un certain temps encore. Bénéficiant d'une sensibilisation accrue et d'attentes revues à la hausse, l'éducation à la citoyenneté est susceptible de faire l'objet d'une plus grande attention, mais aussi de se voir attribuer davantage de ressources.

⁽¹²⁾ Le lecteur intéressé est invité à consulter le rapport publié par l'ICCS en 2016 sur les attitudes civiques et le niveau de connaissance des élèves (<http://iccs.iea.nl/cycles/2016/findings.html>).

RÉFÉRENCES

Audigier, F., 2000. *Concepts de base et compétences-clés pour l'éducation à la citoyenneté démocratique*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Black, P., William, D., 1999. *Assessment for Learning: beyond the Black Box*. London: GL Assessment.

Bîrzéa, C., 2000. *Education for democratic citizenship: A lifelong learning perspective*. Council of Europe. Council for Cultural Co-operation (CDCC). Project on 'Education for Democratic Citizenship'. Strasbourg, 20 June, 2000. DGIV/EDU/CIT (2000) 21. [pdf] Available at: <http://www.bpb.de/files/F0R5Q8.pdf> [Accessed 22 September 2016].

Brett, P. et al., 2009. *How all teachers can support citizenship and human rights education: A framework for development of competencies*. Strasbourg: Council of Europe Publishing, 2009. [pdf] Available at: http://dswy.eu/pdfs/How_all_Teachers_HRE_EN.pdf [Accessed 26 September 2016].

Dürr, K., Spajic-Vrkas, V. and Ferreira Martins, I., 2000. *Project on 'Education for Democratic Citizenship'. Strategies for Learning Democratic Citizenship*. DECS/EDU/CIT (2000) 16. [pdf] Available at: <http://www.storiairreer.it/sites/default/files/norme/2000%2007%2019%20Duerr.pdf> [Accessed 10 May 2017].

Council of Europe, 2016. *Competences for democratic culture - Living together as equals in culturally diverse democratic societies*. Strasbourg: Council of Europe.

Council of Europe, 2017. *Learning to live together*. Council of Europe Report on the state of citizenship and human rights education in Europe. [Online] Available at: <https://rm.coe.int/the-state-of-citizenship-in-europe-e-publication/168072b3cd> [Accessed 24 April 2017].

Council of the European Union, 2016a. *The role of the youth sector in an integrated and cross-sectoral approach to preventing and combating violent radicalisation of young people - Conclusions of the Council and of the Representatives of the Governments of the Member States, meeting within the Council (30 May 2016)*. Outcomes of proceedings. Brussels, 1 June 2016. 9640/16. [pdf] Available at: <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9640-2016-INIT/en/pdf>. [Accessed 24 April 2017].

Council of the European Union, 2016b. *Developing media literacy and critical thinking through education and training - Council conclusions (30 May 2016)*. Outcome of proceedings. Brussels, 1 June 2016. 9641/16. [pdf] Available at: <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9641-2016-INIT/en/pdf>. [Accessed 24 April 2017].

Council of the European Union, 2017. Conclusions of the Council and of the Representatives of the Governments of the Member States, meeting within the Council, on Inclusion in Diversity to achieve a High Quality Education For All - Council conclusions (17 February 2017). Brussels, 17 February 2017, 6356/17. [pdf] Available at: <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6356-2017-INIT/en/pdf>. [Accessed 24 April 2017].

European Commission, 2012. *Commission Staff Working Document. Assessment of Key Competences in initial education and training. Policy Guidance. Accompanying the document. Communication from the Commission. Rethinking Education: Investing in skills for better socio-economic outcomes.* [pdf] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012SC0371&from=EN> [Accessed 10 May 2017].

European Commission, 2015. Informal meeting of European Union Education Ministers, Paris, Tuesday 17 March 2015. Declaration on Promoting citizenship and the common values of freedom, tolerance and non-discrimination through education. [pdf] Available at: http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/news/2015/documents/citizenship-education-declaration_en.pdf [Accessed 24 April 2017].

European Commission, 2016. Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions supporting the prevention of radicalisation leading to violent extremism. COM(2016) 379 final. [pdf] Available at: http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/library/publications/2016/communication-preventing-radicalisation_en.pdf. [Accessed 24 April 2017].

European Commission/EACEA/Eurydice, 2012a *Citizenship Education in Europe.* Luxembourg: Publications Office of the European Union. [pdf] Available at: <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/ecd20d86-e56b-4635-976c-b103d49cc46c/language-en> [Accessed 24 April 2017].

European Commission/EACEA/Eurydice, 2012b. *Developing Key Competences at School in Europe: Challenges and Opportunities for Policy.* Eurydice Report. Luxembourg: Publications Office of the European Union. [pdf] Available at: <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/47063155-d7f7-4de8-87b0-8103e8b84197/language-en> [Accessed 24 April 2017].

European Commission/EACEA/Eurydice, 2016. *Structural Indicators for Monitoring Education and Training Systems in Europe – 2016.* Eurydice Background Report to the Education and Training Monitor 2016. Eurydice Report. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

European Commission/EACEA/Eurydice, 2017. *Citizenship Education at School in Europe – 2017*. Eurydice Report. Luxembourg: Publications Office of the European Union. [pdf] Available at: https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Publications:Citizenship_Education_at_School_in_Europe_-_2017 [Accessed 19 January 2017].

Heater, D. 2002. The history of citizenship education. *Parliamentary Affairs* 55, pp. 457-474.

Huddleston, T., 2005. Teacher training in citizenship education: Training for a new subject or for a new kind of subject? *Journal of Social Science Education*, 4(3), pp. 50-63.

Huddleston, E. et al., 2007. *Tool on teacher training for education for democratic citizenship and human rights education (revised version September 2007)*. Strasbourg: Council of Europe, 2007. [Online] Available at: <https://rm.coe.int/CoERM/PublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016802f7279> [Accessed 26 September 2016].

Kerr, D., Keating, A. and Ireland, E. 2009. *Pupil Assessment in Citizenship Education: Purposes, Practices and Possibilities*. Report of a CIDREE Collaborative Project. Slough: NFER/CIDREE.

Mons, N., 2009. Theoretical and real effects of standardised assessment. Background paper to the study National Testing of Pupils in Europe: Objectives, Organisation and Use of Results. Brussels: EACEA/Eurydice. [pdf] Available at: http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/111EN.pdf [Accessed March 2010].

Schulz, W., Ainley, J., Fraillon, J., Losito, B., Agrusti, G., & Friedman, T. 2017. *Becoming Citizens in a Changing World: IEA International Civic and Citizenship Education Study 2016 International Report*. Amsterdam: IEA.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), 2015. *Global Citizenship Education: Topics and Learning Objectives*. Paris: UNESCO.

La mission du réseau Eurydice est de comprendre et d'expliquer l'organisation et le fonctionnement des différents systèmes éducatifs en Europe. Le réseau fournit des descriptions des systèmes éducatifs nationaux, produit des études comparatives sur des thèmes particuliers, des indicateurs et des statistiques. Toutes ses publications sont disponibles gratuitement sur le site internet d'Eurydice ou en version imprimée sur demande. Par ses activités, Eurydice vise à promouvoir la compréhension, la coopération, la confiance et la mobilité aux niveaux européen et international. Le réseau, constitué d'unités nationales situées dans les pays européens, est coordonné par l'agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» de l'Union européenne. Pour de plus amples informations sur Eurydice, voir: <http://ec.europa.eu/eurydice>.

